



**Centre de Nature du GRAND LIOT
Accueil au Gîte**

Langon 41320 Mennetou sur Cher

tél. : 02 54 96 42 10

Fax : 02 54 96 58 00

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS

> service du grand liot

Mme ABENZA Carmen

téléphone : 02 38 80 34 18

carmen.abenza@ville-saran.fr

Horaires d'arrivée et départ : entre 9h00 et 20h00

Durée de location minimum : 48 Heures

Pièces communes : Surface totale : 412 m²

- Entrée
- Cuisine équipée de :
 - 1 grande cuisinière (gaz) 5 feux équipée d'un grand four
 - 2 réfrigérateurs avec cage congélation
 - 1 micro-onde
 - 2 cafetières électriques
 - 1 bouilloire
 - 1 grille pain
 - Vaisselle complète pour 32 personnes
 - Produits d'entretien et éponges (pas de linge de maison)
 - Lave vaisselle et produit lave vaisselle
- Salle à manger 4 tables rectangulaires - Salon avec cheminée ouverte (bois fourni) les cendres chaudes de la cheminée peuvent rester dans l'âtre en fin de WE, le personnel se chargera du nettoyage.
- Bibliothèque
- Baby-foot

Chambres : 9 (32 lits d'une personne)

- Rez de chaussée : 3 chambres (2 chambres de 3 lits, 1 chambre de 5 lits dont 2 lits superposés). A l'étage : 3 chambres de 3 lits et 3 chambres de 4 lits (dont 2 lits superposés), oreillers fournis, prévoir des taies (couvertures et couvre-lits fournis) - (draps non fournis). L'agrément de la commission de sécurité est validé pour une capacité d'hébergement de 32 personnes maximum. Toute modification de la capacité d'accueil par adjonction de couchages supplémentaires relève de la responsabilité des locataires avec les conséquences qui leur seraient imputables en cas de sinistre.
- 1 Lit bébé (2 ans maxi)
- Sanitaires : Cabines de douche - baignoires et WC (papier WC et sacs poubelles fournis)

Le ménage est à la charge des locataires. Une caution de 300 € est à verser à l'arrivée, au moment de l'état des lieux. Toute dégradation constatée à l'issue des séjours fera l'objet d'une facturation équivalente aux frais de réparation ou remplacement (valeur du matériel neuf au jour du constat). La caution versée ne sera restituée qu'après paiement des frais occasionnés.

Les feux, pétards et feux d'artifices sont strictement interdits sur le domaine.